

FICHE TECHNIQUE

Produit: Exsensa Blanc

Identification produit

Code article:	301151
Description:	Améliorant de panification en poudre
Application:	Pour la préparation du pain blanc
Dosage:	2-4% sur le poids de la farine
Propriétés physiques:	Poudre

Conditionnement

Emballage:	Sac kraft, doublé polyéthylène
Exemple de codage:	YDDDDXXX (Année, jour de l'année, nombre aléatoire)
Volume/poids:	20 kg
DLUO:	12 mois à partir de la date de fabrication
Conditions de stockage:	En emballage fermé, dans un endroit sec et frais

Ingrédients

Poudre de lactosérum [lait], permeat de lactosérum [lait], dextrose, sucre, farine de féveroles, farine de blé, émulsifiant: E471, E482, E481, antimottant: E170, matière grasse végétale (palme), enzymes (amylase, alpha-amylases, oxydase) (farine de blé), agent de traitement de farine: E920

Informations Nutritionnelles

		%[b]	
Matières sèches:		95.2	
Matières grasses:	Animales:	0.2	
	Végétales:	15.4	
	Dont saturées:	12.4	
	Dont mono-insaturées:	2.7	
	Dont polyinsaturées:	0.5	
	Dont acides gras trans:	1.5	
Glucides:		66.6	
	Dont sucres:	58.4	
	Dont polyols:	0.0	
	Dont amidon (autres glucides):	8.2	
Fibres:		1.0	
	Dont inuline:	0.0	
Protéines:	Animales:	3.1	
	Végétales:	3.1	
Sel (calculé sur la quantité totale de sodium) [c]:		1.1	
Acides organiques:		0.0	
Sodium (mg/100g):		441	
Energie pour 100 g:		1823 kJ	434 kcal

[a] N'a pas de fonction technique dans le produit final et pour cette raison n'est pas besoin d'être déclaré sur l'étiquette.

[b] Le dosage exacte dépend de l'application, la recette, la méthode et des conditions de travail. Pour cette raison, le dosage doit être déterminé par un test de panification.

[c] Valeurs calculées sur la base des données matières premières.

Informations allergènes

Telles que définies dans l'Annexe II la réglementation européenne 1169/2011

Allergènes UE		
1	Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten (ie: froment, seigle, orge, avoine, blé (épeautre et blé de khorasan compris) et leurs variétés hybrides)	+
2	Crustacés et produits à base de crustacés	1
3	Œufs et produits à base d'œufs	-
4	Poissons et produits à base de poissons	1
5	Arachides et produits à base d'arachides	1
6	Soja et produits à base de soja	-
7	Lait et produits laitiers contenant du lactose	+
8	Fruits à coque et produits dérivés (ie: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix de para, pistaches, noix de macadamia et du queensland)	1
9	Céleri et produits à base de céleri	1
10	Moutarde et produits à base de moutarde	1
11	Graines de sésame et produits à base de sésame	1
12	Sulfites et dioxydes de soufre (E220-E228) > 10 mg/kg ou 10 mg/l	1
13	Lupin et produits à base de lupin	1
14	Mollusques et produits à base de mollusques	1

+ Le produit contient l'allergène de manière intentionnelle.

- Le produit ne contient pas l'allergène mais l'allergène peut être présent par contamination croisée.

1) Allergène non présent sur le site.

Modification Génétique

En accord avec la réglementation européenne CE 1829/2003 et 1830/2003 ce produit ne contient pas d'ingrédients génétiquement modifiés et par conséquent pas d'ingrédients génétiquement modifiés ne sont présents sur le site de production. Toutes les précautions possibles sont prises pour s'assurer que les matériaux qui peuvent être génétiquement modifiés proviennent de sources non modifiées génétiquement. Cela est garanti par les déclarations fournisseur ou l'audit fournisseur.

Informations RSPO

AB Mauri Nederland B.V. déclare que ce qui suit s'applique au produit ci-dessus:

Ce produit contient de l'huile de palme et des dérivés de palme durables certifiés RSPO.

Numéro de certificat AB Mauri: CU-RSPO-SCC-871830

Pour plus d'informations, voir www.rspo.org

Formulation produit

Matières premières		%	Pays d'origine	
			Règlement (EU) 1169/2011	Informations additionnelles sur l'origine géographique
Poudre de lactosérum [lait]	:	15-20	Allemagne	
Permeat de lactosérum [lait]	:	15-20	Royaume-Unis	Pays-Bas, Alleman
Dextrose	:	15-20	France, Belgique	
Sucre	:	10-15	Pays-Bas, Royaume-	
Farine de féveroles	:	9-10	France	
Farine de blé	:	4-5	Belgique, Pays-Bas, Allemagne	
Émulsifiant: E471, E482, E481	:	4-5	Pays-Bas, Danemark	Malaisie, Indonésie
Antimottant : E170	:	3-4	Espagne	
Matière grasse végétale (palme)	:	2-3	Pays-Bas	Malaisie, Indonésie

Enzymes (amylase, alpha-amylases, oxydase) (farine de blé)	:	<1	Pays-Bas, Danemark, France
Agent de traitement de farine: E920	:	<1	Japon
<i>Les informations ci-dessus sont fournies pour permettre la déclaration d'étiquetage quantitative et d'origine des ingrédients présents dans vos produits.</i>			
<i>Veillez s'il vous plait à traiter ces données avec confidentialité.</i>			

Informations sur la pertinence

Convient à	QUI	NON	Détails
Végétariens (ovo-lacto)	X		
Vegan		X	
Biologique		X	

Confidentialité

Les informations contenues dans cette spécification sont confidentielles. Il s'agit des informations exclusives d'AB Mauri. Il est destiné uniquement à l'usage de la personne ou de l'organisation à laquelle il est fourni. Les informations sur les spécifications sont soumises au droit d'auteur et ne doivent pas être utilisées, diffusées, copiées ou divulguées à des tiers sans le consentement écrit d'AB Mauri.

Émetteur de spécifications

Délivré par	Position	Date
Audrey van Hooren	QESH manager	25/07/2024

Informations sur le document

Code de document	Révision	Révision date
PDS-AB Mauri-301151-12	12	25/07/2024

Ce produit est conforme à la réglementation européenne en vigueur.